



Compte-rendu de presse du Conseil Municipal du 12 mars 2018

1/ Vote des subventions 2018

Le Conseil Municipal a voté les subventions accordées au titre de l'année 2018, pour un montant total de 134 228, 30 €, réparti comme suit :

SOCIAL	12 600 €
CULTUREL	8 500 €
SPORTS	40 200 €
ENSEIGNEMENT	46 254 €
PROJET	17 440 €
DIVERS	9 234, 30 €

2/ Adoption d'une convention tripartite entre la CCALS, la Commune et l'Association Tiercé Canoë Kayak

Le Conseil Municipal a adopté une convention tripartite entre la CCALS, la Commune et l'Association Tiercé Canoë Kayak ayant pour objet de pérenniser les actions de l'association et de l'accompagner dans l'acquisition d'équipements liés au développement de son activité.

3/ Aliénation du chemin rural situé à la Futaie – Accord du conseil après enquête publique

Le Conseil Municipal, après avis favorable du commissaire enquêteur, a autorisé l'aliénation du chemin rural situé au lieudit la Futaie. Cette aliénation se fera au prix de 1 € le m² conformément à l'estimation du service des domaines, soit 484 € pour 484 m².

4/ Détachement de parcelles Square des Colombes – Abandon du projet après enquête publique

Le Conseil Municipal, après avis défavorable du commissaire enquêteur, a abandonné le projet de détachement de deux parcelles de terrain à bâtir d'environ 400 m² square des Colombes.

5/ Avenant au marché Durand pour travaux rue du Maine

Le Conseil Municipal, dans le cadre d'un marché passé avec l'entreprise DURAND pour les travaux d'élargissement et de bicouche de la rue du Maine, a donné son accord pour un avenant de régularisation afin d'apporter les modifications nécessaires à ce marché.

6/ Création du Syndicat BVA-Romme et modifications statutaires

Dans le cadre du transfert de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) à la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe, le Conseil Municipal a approuvé l'adhésion de la Communauté de communes au syndicat mixte BVA-Romme, qui a été créé pour gérer cette compétence.

7/ Confirmation et actualisation de la demande de subvention auprès de la Région au titre du Pacte Régional pour la Ruralité pour la réhabilitation des façades du bâtiment administratif du Rondeau

Le Conseil Municipal a confirmé la demande de subvention déposée à la Région dans le cadre de la réhabilitation des façades du bâtiment administratif de l'école élémentaire le Rondeau et a, par la même occasion, actualisé le montant de cette opération qui est désormais de 304 100 € HT.

8/ Compétence périscolaire communautaire – Avis du Conseil

Le Conseil Municipal, devant se prononcer de manière informelle sur la compétence périscolaire suite au Conseil Communautaire du 15 février 2018, a choisi de maintenir la prise de compétence périscolaire au 01/09/2018 pour les accueils déclarés à la DDCS, comme prévu par les statuts.